

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-511

Le présent règlement porte le titre de « **Projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2006-494, ayant pour but de modifier la superficie minimum des lots pour la zone R-10.** »

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre A-19.1), le conseil de la ville d'Estérel peut par règlement modifier son règlement de lotissement numéro 2006-494;

ATTENDU que le conseil désire augmenter la superficie minimale requise pour le lotissement dans la zone R-10;

ATTENDU que le conseil désire améliorer la protection des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau ainsi que la qualité de l'environnement naturel;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 16 mars 2007;

À CES CAUSES : il est statué que le présent projet de règlement portant le numéro 2007-511 soit et est adopté selon les modalités prévues à la loi.

ARTICLE 1 L'article 5.1.1 est modifié en y retirant du titre la zone R-10.

ARTICLE 2 Ajouter à la suite de l'article 5.1.2, l'article suivant :

5.1.2.1 Habitation unifamiliale isolée, zone R-10

Superficie minimale	8 000 m ² (86 111 pi ²)
Largeur minimale	55 mètres (180 pieds)
Profondeur minimale	75 mètres (246 pieds)

ARTICLE 3 Le présent projet de règlement de modification entrera en vigueur conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre A-19.1).

André G. Nadeau
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Dates importantes à retenir	
Avis de motion	16 mars 2007
Adoption du premier projet de règlement	18 mai 2007
Avis public de l'assemblée de consultation	6 juin 2007
Assemblée publique de consultation	15 juin 2007
Adoption du deuxième projet de règlement	15 juin 2007
Avis public demande de participation à un référendum	21 juin 2007
Adoption du règlement	20 juillet 2007
Émission du certificat de conformité par la MRC des Pays-d'en-Haut	7 août 2007
Entrée en vigueur	29 août 2007
Avis public d'entrée en vigueur	29 août 2007

